

CONSEILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Suite à l'augmentation des signalements dans les registres Santé Sécurité au Travail concernant les comportements inappropriés de certains élèves à comportements inappropriés, les représentants des personnels de la F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail - anciens CHSCT) ont mené un travail pour accompagner les enseignants et prévenir les risques professionnels générés par la gestion de ces situations compliquées.

Ce guide de scolarisation des élèves à comportements inappropriés, déjà existant dans le département mais peu connu, a été rendu plus pragmatique et prend en compte les conditions de travail des personnels dans la prise en charge des élèves à comportements inappropriés. Il est le fruit d'un travail conjoint entre la F3SCT, le groupe départemental des directeurs d'école et les IEN.

Présentation du guide :

Le guide de scolarisation des élèves présentant des comportements inappropriés a une **double finalité** :

- aider à la prise en charge de ces élèves
- prévenir les risques professionnels générés par ces situations et accompagner les personnels

L'idée est de permettre les observations, les signalements et les alertes le plus tôt possible, d'activer les bons leviers rapidement dans **une logique d'anticipation et de prévention**, pour éviter d'aboutir à des situations enkystées. L'idée est de raccourcir les délais entre la détection des 1ers signes et l'engagement des démarches de reconnaissance et de mise en place d'un accompagnement.

Présentation du guide et de ses fiches-outils à l'équipe pédagogique :

En début d'année, lors d'un **conseil des maîtres spécifique** dédié à la question de la gestion des élèves à comportements inappropriés, le guide est présenté par le directeur/la directrice à **l'ensemble des enseignants de l'école et des AESH**. Un exemplaire des **fiches A** (observation et cotation) est imprimé et distribué à l'ensemble de l'équipe pédagogique dès cette 1^{ère} présentation du guide.

L'équipe prend connaissance du **protocole d'actions** (fiche B) et des **champs de compétences des personnes ressources** (fiche C).

Le guide est transmis par voie numérique aux enseignants. Un exemplaire papier est à disposition dans l'école.

Tout au long de l'année :

- Les enseignants utilisent dans leur classe la fiche d'observation et l'outil de cotation pour **évaluer les situations** qui surviennent (fiches A). **Toutes les situations** qui génèrent des tensions doivent être prises en compte.
- La gestion des élèves à comportements inappropriés est un **point régulier à l'ordre du jour** des conseils des maîtres et/ou de cycles. Les fiches A complétées par les enseignants et AESH sont discutées en équipe.
- Suite à ces **échanges**, sur décision du conseil des maîtres, le directeur/la directrice déclenche le **protocole d'actions** (fiche B) et saisit, si nécessaire, le pôle ressources.
- En fonction des situations, l'équipe pourra utilement consulter les fiches outils D à H pour aider à la **prévention** et à la **gestion des crises**.
- Les personnels ne doivent pas rester isolés : le directeur/la directrice accompagne les personnels en souffrance en s'appuyant sur les fiches J et K. Le **registre SST** et le **DUERP** permettent de signaler et d'anticiper les risques professionnels, notamment les risques psycho-sociaux, afin d'apporter des mesures correctives et de prévenir la survenance d'incidents.